Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20210917-D2021-4-4-DE Date de télétransmission : 21/09/2021 Date de réception préfecture : 21/09/2021

COMMUNE DE JUSSAC

délibération : D 2021 4 4

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Présents: 17

Votants: 19

Objet : Vente de bois communal et adhésion à la Société Coopérative Agricole

SEANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

L' an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Date de convocation du : 13 Septembre 2021

Présents: Monsieur RODIER Jean-François, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame GANE Cécile, Monsieur ARNAL André, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur LACROIX Michel, Madame ROUX Céline, Madame CLUSE Nathalie, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Madame COLOMB Yvette, Monsieur VIOLLE Willy, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

Pouvoirs:

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s):

Excusé(s): Madame PRADEL Céline, Monsieur ANDRE Jean-Luc

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Afin de pouvoir couper et vendre les peupliers arrivés à maturités (parcelle AM 82 /surface 2.65 hectares), Monsieur le Maire propose la mise en place d'un contrat de vente de bois en bloc avec l'acheteur « Coopérative Forestière CFBL » pour un total de 15265€ (cf annexe : contrat d'apport de bois).

Monsieur le Maire précise qu'un devis estimatif pour reboiser la parcelle en peupliers a été demandé et réalisé par la coopérative (cf annexe : devis estimatif). Le montant serait de 7923€ ht.

Monsieur le Maire précise que l'acheteur étant une coopérative, il est demandé à la Commune d'adhérer en qualité de sociétaire (annexe : bulletin d'adhésion et d'engagement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'AUTORISER la vente de bois sur bloc de la parcelle AM 82 à la « Coopérative Forestière CFBL » ;
- d'AUTORISER le reboisement de la parcelle ;
- d'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'apport de bois, le devis estimatif de reboisement (7923€ ht) ; le bulletin d'adhésion et d'engagement.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures Pour copie conforme,

Le Maire.

Jean-François RODIER